

[Français]

M. Guy LeBlanc (Rimouski): Monsieur le président, je suis très heureux, à l'instar de mes préopinants, d'avoir l'occasion de prendre part au débat sur cette importante motion de l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), que je désire d'ailleurs féliciter.

On me permettra également de féliciter l'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) du discours très élaboré qu'il a prononcé tout à l'heure, nous fournissant beaucoup d'explications et d'informations intéressantes et utiles sur le travail qu'il a fait. Tous reconnaissent qu'il a travaillé avec beaucoup d'application et de vigueur, alors qu'il présidait les délibérations du comité des affaires des anciens combattants.

Il me fait donc plaisir d'exprimer mon opinion sur la motion de l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe et sur la proposition d'amendement de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

La motion est réellement très intéressante et arrive à point, étant donné qu'on vient de terminer le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et celui qui portait sur l'adoption des mesures que le gouvernement a dû prendre pour faire face à certains problèmes qui menaçaient la paix du pays.

Que l'on incite le gouvernement à prendre les mesures pour qu'un projet de loi visant à mettre en vigueur, le plus tôt possible, les recommandations contenues dans le deuxième rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants, on ne peut que s'en réjouir. De même en est-il pour ce qui est des augmentations des allocations versées aux anciens combattants. Il est normal que les Canadiens espèrent que le relèvement des allocations permettra à tous les anciens combattants de faire face à l'augmentation courante du coût de la vie.

Nous sommes très contents d'avoir l'occasion de discuter de cette motion, espérant qu'une loi efficace sera adoptée sous peu. Les anciens combattants ont les mêmes besoins que les autres citoyens, mais ils ont des mérites que d'autres n'ont pas.

Alors que d'autres citoyens canadiens pouvaient profiter de leurs années de jeunesse pour préparer leur avenir, en acquérant la formation qui leur permettrait de pratiquer un métier ou d'exercer une profession qui assurerait leur bien-être et celui de leur famille, les anciens combattants ont sacrifié plusieurs années de leur jeunesse. Et le but de leur activité, au cours de ces années, en quelque sorte sacrifiées, était certainement des plus sublimes. Il s'agissait de la défense de notre pays, de la liberté,—liberté qui nous fait réfléchir de plus en plus, ces derniers temps—de la démocratie et du christianisme.

Les anciens combattants que je connais le plus, naturellement, sont ceux de la circonscription de Rimouski. Plusieurs me rendent visite régulièrement. Je peux alors constater qu'ils ont des besoins très simples à satisfaire et que le gouvernement doit se pencher de plus en plus sur leurs problèmes, afin de leur venir en aide comme ils le méritent.

Il y en a plusieurs qui, après avoir sacrifié les plus belles années de leur vie comme je le disais il y a un instant, ont eu des déboires financiers et autres. Actuellement aucune mesure particulière ne vise à leur venir en aide.

D'autres, après avoir subi des accidents parfois difficiles à prouver,—accidents qui auraient pu se produire alors qu'ils étaient dans l'exercice de leurs fonctions—souffrent de maux terribles et sont handicapés au plus haut point. On manque peut-être d'organismes particuliers pour étudier leur situation, afin d'appliquer la loi à leur avantage et à celui de leur famille. Parfois, la façon dont ils peuvent être défendus auprès de la Commission d'appel laisse à désirer. Souvent, ils manquent d'argent et d'instruction pour bien renseigner les avocats qui doivent les défendre. Il serait peut-être bon, dans certains cas, qu'une loi leur permette de se prévaloir de l'aide d'avocats indépendants ou, comme on dit dans le Québec, «d'avocats dans la pratique privée».

Il ne faudrait pas trop insister, afin de ne pas induire la population canadienne en erreur, sur le fait que le gouvernement ou les députés retardent à s'intéresser d'une façon dynamique et efficace à la présentation éventuelle d'un projet de loi, car il y a tout de même des lois visant à aider les anciens combattants. Lorsque le gouvernement a formé la Commission Woods, il y a un peu plus de cinq ans, d'autres ont constaté l'importance de ce problème. Dans le cadre d'une politique générale, tout en voulant aider le plus possible les anciens combattants, il fallait procéder avec prudence. Les travaux des commissions ne sont pas d'ordinaire des travaux qui s'accomplissent rapidement.

On dit que le rapport a été déposé en 1968, ou à peu près, et je trouve normal que le gouvernement ait préparé un Livre blanc destiné à faciliter l'adoption de mesures appropriées.

Puisque nous vivons sous un régime démocratique, il est nécessaire que les représentants du peuple puissent exprimer leur opinion sur ces questions. Même si des commissions de savants ont étudié ces questions en profondeur, le comité s'est mis à l'œuvre. Tout à l'heure, le député d'Ottawa-Ouest disait combien ce travail en comité a été minutieux et avec quel sérieux tous les députés ont discuté de cette question pour le plus grand bien des anciens combattants.

Le rapport du comité a été présenté en juin 1970, avant l'ajournement des vacances d'été. Au début de cette nouvelle session, nous parlons précisément du projet de loi qui sera éventuellement présenté.

Quant au discours de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, je l'ai écouté avec beaucoup d'intérêt. J'ai constaté, dans le tableau qu'il nous a brossé, son expérience, sa facilité de s'exprimer sur ces questions, ses connaissances et sa compétence. Je partage, de façon générale, son avis à ce sujet. Quant à la rétroactivité au 1^{er} avril 1970 des allocations des anciens combattants, ses arguments, à mon avis, sont très intéressants. Je me demande également pourquoi il appelle tellement l'attention sur d'autres problèmes.

En conclusion, monsieur le président, il me fait plaisir de dire que j'appuie en principe l'amendement et le sous-amendement et je suis heureux de constater que l'on s'intéresse à aider les anciens combattants.

J'espère que le gouvernement pourra mettre en œuvre, le plus tôt possible, un projet de loi tendant à donner satisfaction à ceux qui ont défendu notre pays et nos principes sur d'autres sols, un peu partout dans le monde.